

## *Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer*

### *Les recensions de l'Académie*<sup>1</sup>

***De l'utilité commerciale des consuls, l'institution consulaires et les marchands dans le monde méditerranéen (XVII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle) / études réunies par Arnaud Bartolomei,***

**Guillaume Galafat, Mathieu Grenet et Jörg Ulbert**

**éd. Ecole française de Rome et Casa de Velázquez, 2018**

**Cote : 62.0120**

Ce remarquable ouvrage compte cinq grands chapitres, respectivement intitulés : « *Les sources de l'enquête* » - « *Les juridictions du Consul : une institution au service de marchands et du commerce ?* » - « *L'institution consulaire en méditerranée, des stratégies commerciales différenciées* » - « *L'institution consulaire à Cadix et en Espagne au XVIII<sup>e</sup>, un modèle ?* » - « *Entre l'État, les intérêts des marchands et l'intérêt personnel, l'AGENCY des Consuls* ». Ces cinq parties se composent de 33 textes dont 30 écrits en français et 3 en italien. Ils contiennent de nombreux documents ou extraits de documents, en français, en italien et parfois en anglais. Le tout s'accompagne d'une riche bibliographie et d'un index des noms de lieux ainsi qu'un résumé des chapitres (pages 565 et 566) et bien entendu d'une table des matières.

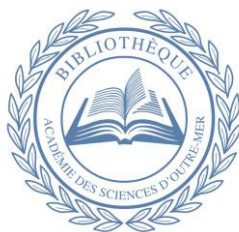
Comme l'indique son titre, l'ouvrage traite de l'utilité commerciale des consuls en méditerranée du XVII<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle. Il montre comment les Consuls sont d'abord des représentants des marchands par lesquels ils sont élus et qu'ils informent sur les règles en vigueur dans les différents pays en même temps qu'ils les assistent dans leurs démarches et formalités. Les Consuls en viennent rapidement à remplir aussi une mission d'information pour leurs autorités politiques sur tous les aspects de la situation commerciale, économique et politique, dans la ville et dans le pays où ils résident.

Qu'ils soient élus par leurs pairs, en même temps que reconnus par leur Gouvernement, ou qu'ils soient directement nommés par leur Gouvernement, les Consuls participent à des degrés divers à la protection, non seulement des commerçants qu'ils ont représentés initialement mais plus largement de leurs concitoyens installés ou de passage dans le pays de résidence.

On constate que les fonctions juridictionnelles concernant les litiges entre marchands vont progressivement disparaître dans la mesure où les autorités judiciaires du pays d'accueil tiennent à exercer leurs prérogatives nationales, tandis que d'autre part, les différents entre leurs concitoyens commerçants ou non ne relèvent plus de la fonction consulaire. En effet, au fil du temps, la mission des Consuls évolue vers sa forme actuelle, où ils vont être chargés à la



<sup>1</sup> Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/). Basé(e) sur une oeuvre à [www.academieoutremer.fr](http://www.academieoutremer.fr).



## *Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer*

fois de l'administration de leur communauté nationale et de la protection consulaire des ressortissants de leur pays. Ils vont alors agir dans cette fonction sous la tutelle des Ambassadeurs que les grands États nomment dans tous les pays méditerranéens, afin d'assurer au plus haut niveau leurs relations politiques et la défense de leurs intérêts nationaux dans tous leurs aspects.

L'ouvrage est précieux à tous égards. Grâce au remarquable travail de rassemblement et de mise en perspective des études et des documents, il fournit un témoignage particulièrement riche sur les relations commerciales et aussi politiques dans le monde méditerranéen au cours des trois siècles précédents. Il illustre l'extrême importance de cet espace pour tous les pays riverains, dont bien entendu la France, ainsi que pour d'autres puissances non riveraines, comme le montrent notamment l'étude du réseau consulaire des États-Unis en méditerranée de 1790 à 1815, ou celle sur les Consuls anglais en Sicile au XVIII<sup>e</sup> siècle, ou celle sur le Consul de Suède à Alger entre 1726 et 1763. Les documents dans ce domaine sont particulièrement abondants pour les Consuls français, notamment en Espagne, en Italie, au Maghreb et au Levant.

À travers ces récits et témoignages, comme dans les réflexions qui les accompagnent, c'est toute une partie de l'histoire de la méditerranée qui revient vers nous. Cette histoire, toujours continuée, témoigne de la force d'attraction permanente de la méditerranée, de son rôle dans le dialogue des Nations, de son importance pour la paix et le progrès, et en bref, de son actualité sans cesse renouvelée.

**Louis Dominici**